



CSE du 12 juillet 2018
Déclaration du SNES-FSU

Bonjour à toutes et à tous,

Ce dernier CSE de l'année scolaire est à l'image des précédents, à l'image de la conception du dialogue social du gouvernement Philippe. Une volonté de réglementer à tour de bras, de mettre au pas, enrobée d'un discours lénifiant sur le retour à l'ordre, qu'il soit grammatical ou républicain sans jamais tenir compte de l'expertise des membres de ce conseil. Ce n'est pas l'école de la confiance, c'est celle de la défiance envers les personnels, c'est celle de la méfiance envers les représentants des personnels que nous sommes.

Sur les textes qui nous sont présentés ce jour :

- un calendrier scolaire pour l'année 2019-2020 prévoyant 11 semaines de cours consécutives pour la zone C entre les congés de printemps et d'été. C'est cher payer les vacances à la neige dont seuls 10% des jeunes bénéficient, c'est encore agir pour les enfants des riches contre ceux des classes populaires. Et pourquoi présenter une année seulement alors que la réglementation prévoit un calendrier triennal ?

- des programmes de français, mathématiques et enseignement moral et civique pour le collège travaillés en catimini, mal finalisés, et dont les enseignants devraient guetter la parution cet été pour les appliquer dès septembre prochain. Cette méthode n'est pas acceptable. Des modifications de fond ont été opérées, ce ne sont pas de simples ajustements. Il n'y a pas eu de consultations, le comité de suivi des programmes n'a pas été réuni. L'orientation du programme de français et surtout de celui d'EMC nous posent problème. Nous partageons ce qui vient d'être développé par le SNUIPP-FSU quant à l'instrumentalisation de la recherche en et pour l'éducation. Pour le SNES-FSU, par respect du travail des enseignants, il ne peut être question que ces programmes soient applicables à la rentrée 2018, et ceci d'autant plus que des repères de progressivité annuels non connus à ce jour sont censés être écrits pendant l'été ! Nous demandons le retrait de ces textes de l'ordre du jour.

- un programme de chorale qui voudrait induire la participation systématique des chorales chaque année à plusieurs projets artistiques et à plusieurs concerts, dont les cérémonies commémoratives, alors que cela devrait relever des choix pédagogiques des professeurs d'éducation musicale. Nous déplorons par ailleurs qu'aucune dotation complémentaire n'ait été accordée dans la plupart des académies pour la chorale. Nous sommes donc bien loin des deux heures pour tous les collèges annoncées par le ministre dans son « plan chorale ».

- des formes d'évaluation et des horaires d'épreuves du baccalauréat alors que le ministre a demandé aux groupes élaborant les projets de programmes du lycée de réfléchir aux modalités d'évaluation. Faut-il mettre la charrue avant les bœufs ? Nous demandons le retrait de ces textes de l'ordre du jour.

Un bilan du fonctionnement de parcoursup sera nécessaire. Nous demandons à y être associé. Nous signalons, au cas où, combien nos collègues DCIO et Psy-ÉN sont impliqués dans le suivi des dossiers des bacheliers sans solution, alors même que nous luttons contre la casse de leurs outils et de leurs lieux de travail : ONISEP, DRONISEP, CIO.

Concernant le baccalauréat, en Bretagne, l'offensive récente du réseau associatif sous contrat Diwan pour obtenir le droit de composer en breton des épreuves écrites du baccalauréat a pris

sans surprise une tournure polémique. Le SNES-FSU demande en revanche un effort pour le développement de l'enseignement de et en langues régionales dans le service public, particulièrement sur les moyens affectés aux académies. Il demande expressément que l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales ne soit ni modifié ni abrogé tant qu'une véritable concertation avec les organisations syndicales n'a pas été engagée.

Merci de votre attention.